

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

Budget principal

L'excédent d'investissement reporté (8 238 487,92 €- ligne R001) permet de couvrir :

- le besoin de financement des restes à réaliser (+4 875 400,59 €) ;

Les restes à réaliser 2024 sont repris pour les montants suivants :

dépenses	5 848 771,16 €
recettes	973 370,57 €

- l'augmentation du crédit de paiement de la construction de la grande salle (+800 K€).

Pour rappel, la situation de l'autorisation de paiement « grande salle » au budget primitif 2025 était la suivante :

Montant de l'AP : 31 996 350 €.

CP/crédits budgétaires	réalisé <2024	réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
	5 153 699,52 €	14 302 198,06 €	12 520 960,00 €	19 492,42 €

À la suite du comité de pilotage du 4 juillet 2024, plusieurs modifications du programme ont été validées, incluant des demandes de la maîtrise d'ouvrage (écrans LED, parquet démontable, terre locale pour le mur en pisé, mesures pour l'autoconsommation photovoltaïque) ainsi que la prise en charge d'aléas et d'oublis du maître d'œuvre, pour un montant de 653 000 €.

Une révision des prix et des ajustements avec l'exploitant ont entraîné un surcoût de 200 000 €, portant le besoin de financement complémentaire sur 2025 et 2026 à **853 000 €**.

Par conséquent, le montant actualisé de l'autorisation de paiement s'élève à **32 850 000 €**.

Les crédits de paiement 2025 et 2026 sont ajustés de la manière suivante :

Montant actualisé de l'AP : 32 850 000 €.

CP/crédits budgétaires	réalisé <2024	réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
	5 153 699,52 €	14 302 198,06 €	13 320 960,00 €	73 142,42 €

Les autres dépenses couvertes par l'excédent d'investissement reporté sont :

- les coûts supplémentaires de la rénovation de la piscine de Kerlan Vian + 430 K€ ;
- la participation à l'acquisition du manuscrit de Locmaria : + 6 K€ (cf délibération du conseil communautaire du 11/07/2024).

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif est également réduit de 2 127 087,33 €.

La part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) s'élève à 3 678 844,69 € et permet de réduire l'emprunt d'équilibre.

La part du résultat de fonctionnement affectée en section de fonctionnement (2 000 000 € -ligne R002) finance :

- l'ajustement des produits de fiscalité prévisionnels et de la DGF : - 259 906 € selon le détail ci-dessous :

01.73111.	impôts directs locaux	- 121 671,00
01.73113.	TASCOM	- 338 400,00
01.73114	IFER	+ 12 447,00
01.7351.	fraction de TVA (compensation TH)	+48 895,00

01.7352	fraction de TVA (compensation CVAE)	+110 393,00
	Total chapitres 73 et 731	- 288 336,00
01.741124.	dotations d'intercommunalité	+ 218 271,00
01.741126.	dotations de compensation	- 241 430,00
01.74833.	compensation de la CVAE et CFE	+22 688,00
01.74833.	compensation exonération taxe foncière	+28 376,00
	Total chapitre 74	+ 27 905,00

01.739221.	FNGIR	-525,00
	Total chapitre 014	-525,00

- la plateforme / soutien des professionnels en matière de recrutement local dans le cadre du projet du territoire : +21 000 € (chapitre 011).

Les autres dépenses sont financées par des redéploiements de crédits ou des participations non prévues au BP :

633.21848. 59507	enseigne / conciergerie (financée par les subventions d'équipement économiques)	1 207,00
86.2313.45601	construction de la maison de la mobilité patrimoine QBO (initialement prévue sur les comptes 45 du PEM travaux pour compte de tiers)	1 290 000,00
86.2313.45601	aménagement du parvis de la gare patrimoine QBO (initialement prévu sur les comptes 45 du PEM travaux pour compte de tiers)	1 000 000,00
4222.2317.64529	réfection de la cour de la maison de l'enfance de Briec (coût global : 31 748 €, financée par le crédit matériel extérieur des crèches)	7 749,00
510.6188.610	prise en charge / actions AMI logement d'abord (initialement prévues par le CCAS via le versement d'une subvention)	20 220,00
510.617.610	études / AMI Logement d'abord (financées par les subventions État)	29 780,00
428.65748.610	subventions Massé Trévidy / partenaire PLH 2019/2024 (délibération du 19/12//2024, financées par les subventions État)	38 500,00
428.65748.610	subvention CLCV / partenaire PLH 2019/2024 (délibération du 7/11/2024, financée par les subventions État)	4 000,00
020.65748.0201	subventions / projets innovation des pratiques culturelles (financement région pour 36 042 € et QBO pour 1 018 €)	37 060,00
62.6238.950 62.62268.950	projet GPEC / industries décarbonées (coût global : 74 K€, financement partenaires :36 K€)	36 000,00

A noter, les inscriptions d'ordre budgétaire nécessaires à :

- la régularisation des dotations aux amortissements à hauteur de 550 K€ liée au prorata temporis et à l'amortissement en une année de certaines licences informatiques (chapitre D042/R040) ;

- les reprises sur frais d'études liées à la grande salle (chapitre D/R 041 : 2,3 M€) ;
- la régularisation des avances pour les travaux de la grande salle (chapitre D/R 041) 300 K€.

Budget SPANC

Il est constaté un déficit d'exploitation cumulé de 198 409,96 € (ligne 002).

L'excédent d'investissement (31 398,12 €- ligne 001) permet de couvrir le besoin des restes à réaliser à hauteur de 13 200,48 €.

Budget assainissement

L'excédent d'investissement reporté (+6 012 700,90 € - ligne 001) couvre le besoin de financement des restes à réaliser (+5 449 781,25 €) et permet d'améliorer l'autofinancement en réduisant l'emprunt inscrit au BP à hauteur de 562 919,65 €.

Détail des restes à réaliser :

sur la régie	besoin de financement des restes à réaliser	3 466 017,94
sur la DSP	besoin de financement des restes à réaliser	1 983 763,31

La part du résultat affectée en réserves (2 304 564,34 €, compte 1068) permet de réduire l'emprunt inscrit au budget primitif.

La part du résultat affectée en exploitation (2 000 000 €, ligne R 002) permet de financer une enveloppe de 15 000 € pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67) et la régularisation à la baisse des produits à recevoir pour la PFAC (-300 K€).

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (1 685 000 €).

Les autres dépenses sont financées par des redéploiements de crédits :

Sur la régie

6518	redevance de logiciels informatiques (financée par le crédit maintenance)	11 500,00
21562	acquisition matériel spécifique d'exploitation (financée par le crédit travaux)	100 000,00

Sur la DSP

6518	redevance de logiciels informatiques (financée par le crédit maintenance)	12 000,00
------	--	-----------

Budget annexe zones d'activités

déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt)	16 488 394,21
--	---------------

Le résultat de fonctionnement de 10 812 € est affecté en totalité en fonctionnement - ligne 002.

Budget collecte et traitement des déchets

L'excédent d'investissement reporté (1 509 088,57 €, ligne R 001) et la part du résultat de fonctionnement affecté en réserves (2 077 689,85 € - compte 1068) permet de couvrir les restes à réaliser pour un montant de 2 201 258,10 € et de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif de 1 385 520,32 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement pour un montant de 500 000 € (ligne- R002).

A noter, les inscriptions d'ordre budgétaire pour la régularisation des dotations aux amortissements à hauteur de 130 K€ (liée au prorata temporis) et l'ajustement de 55 € sur le chapitre d'ordre 021.

Budget location bâtiments économiques

L'excédent d'investissement reporté (+2 620.62 €, ligne R001) et la part de l'excédent de fonctionnement cumulé affecté en réserves pour un montant de 51 343.12 € (compte 1068) financent les restes à réaliser 2024 et les remboursements de dépôts de garantie pour une enveloppe de 1 500 €.

Les restes à réaliser 2024 sont repris pour les montants suivants :

dépenses	52 463,74
recettes	0.00

La part de l'excédent de fonctionnement cumulé affectée en section de fonctionnement (15 652,86 €-ligne R002) finance l'augmentation des contrats d'entretien.

Budget transports urbains

Le résultat cumulé d'investissement reporté (2 631 951,47 € - ligne R001) et la part de l'excédent de fonctionnement cumulé affectée en réserves (1 581 485.74 €) permettent de financer les restes à réaliser (2 762 340,21 €) et d'annuler l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif (BP) (-1 451 097 €).

La part du résultat de fonctionnement affectée en fonctionnement (3 553 469,41 €- ligne 002) finance :

- un complément sur les intérêts des emprunts à taux variable : 21 000 € ;
- les remboursements de versement de mobilité : 35 000 € ;
- les prestations de maintenance (système de priorité bus aux carrefour à feux : 13 400 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement pour un montant de 3 484 069 ,41 € (ligne 002-résultat de fonctionnement).

A noter également, l'ajustement des inscriptions d'ordre pour l'amortissement des subventions d'investissement (10 767 €) et la reprise sur frais d'études et d'insertion (44 200 €).

Budget eau potable

L'excédent d'investissement reporté (+3 361 235,47 € - ligne 001) couvre le besoin de financement des restes à réaliser (+2 721 848,10 €) et permet d'améliorer l'autofinancement en réduisant l'emprunt inscrit au BP à hauteur de 639 387,37 €.

Détail des restes à réaliser :

sur la régie	besoin de financement des restes à réaliser	3 466 017,94
sur la DSP	besoin de financement des restes à réaliser	1 983 763,31

La part du résultat affecté en réserves (1 453 022.63 €, compte 1068) permet d'annuler l'emprunt inscrit au budget primitif.

La part du résultat affecté en exploitation (4 142 044,49 €, ligne R 002) permet de financer l'achat complémentaire d'eau aux différents partenaires (SMA, Veolia et DZCO) pour un montant 190 000 € sur la régie eau.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (3 952 044,49 €).

Les autres dépenses sont financées par des redéploiements de crédits ou des recettes non inscrites au BP :

Sur la régie

2182	matériel de transports (financé par les travaux d'installation)	10 000,00
6411.210	rémunération personnel (montant refacturé au budget assainissement)	115 000,00
21561	matériel spécifique d'exploitation (financé par les crédits travaux)	140 000,00

Budget activités portuaires

L'excédent d'investissement reporté (105 053,50 € -ligne R001) couvre le besoin de financement des restes à réaliser (-1 600,62 €) et améliore l'autofinancement (diminution de l'emprunt d'équilibre de 103 452,88 €).

Le montant inscrit en remboursement en capital au budget primitif est supprimé pour la somme de 20 000 €.

La part du résultat d'exploitation affectée en investissement (326 416,31 € - ligne R1068) permet de réduire l'emprunt d'équilibre (montant inscrit au BP 2025 : 579 650 €)

La part du résultat d'exploitation affectée en fonctionnement (+100 000 € ligne 002-résultat de fonctionnement) finance une enveloppe complémentaire pour l'entretien courant du port (compte 61521, chapitre 011).

Budget valorisation des énergies renouvelables

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (75 053,79 € - ligne R1068) et le suréquilibre de la section d'investissement au BP 2025 (+88 274 €) couvrent une partie du déficit d'investissement (447 125,43 €-ligne D001).

Un emprunt d'équilibre (chapitre 16) vient financer le solde du besoin de financement soit 283 797,64 €.

Budget restauration collective

Le résultat cumulé d'investissement reporté (179 179,19 €- ligne R001,) et la part du résultat affectée en réserves (298 888,81 €-compte R1068) permettent d'annuler l'emprunt inscrit au BP (montant inscrit : 478 068 €).

La part du résultat de fonctionnement cumulé affectée en fonctionnement (585 090,66 €-ligne R002) permet de financer le remboursement 2024 des frais de personnel et de gestion au budget principal pour la somme de 170 K€.

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre (+415 090,66 €).

Budget réseaux de chaleur

Le déficit d'exploitation cumulé constaté (872,86 €-ligne D002) est comblé par la diminution de chapitre 011 « charges à caractère général ».

Le résultat d'investissement (+ 84 067.62 € - ligne R 001) permet d'améliorer l'autofinancement et de réduire l'emprunt d'équilibre.

Les restes à réaliser 2024 sont repris pour les montants suivants :

dépenses	65 406,66 €
recettes	300 000,00 €

L'emprunt d'équilibre est diminué du solde des restes à réaliser soit 234 593,34 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.